CHRONIQUE

LA VIE D'UN MINISTRE

La joie de l'arrivée et le bonheur du départ. - La journée d'une Excellence: – Traitements et avantages – La légende et la vérité. – Pour devenir un grand homme

Un humoriste anglais affirmait : « Il y a une joie idéale à recevoir un portefeuille ministériel, mais une joie réelle à l'abandonner à un autre... » On pourrait en douter à constater, lors des crises, la ruée des candidats ministrables. Et cependant, il est certain que la vie de nos Excellences n'est pas ce qu'un vain peuple pense et que la journée de huit heures n'a rien de commun avec elle. Certes, tous nos ministres anciens et présents ne sont pas également matinaux. Parmi les tôt levés, on peut citer MM. Clemenceau, Doumer, Millerand et Poincaré, qui commençaient ou commencent leur journée dès cinq heures du matin. Par contre, MM. Briand, Tardieu, Chéron, tout comme MM. Caillaux, Sarraut, Herriot, n'apparaissent pas à leur cabinet avant huit heures. Mais quelle journée devant eux !

Songez que les audiences commencent dès que le ministre est là. M. Doumer, par exemple, quand il était grand argentier, fixait à ses solliciteurs ses rendez-vous à six heures du matin, au désespoir des huissiers. Certains jours, ceux réservés aux parlementaires ou à la presse, les audiences durent jusqu'à onze heures ou midi, coupées par le téléphone, les signatures urgentes, les télégrammes. Puis c'est le tour des directeurs, collaborateurs immédiats du ministre qui viennent l'entretenir des affaires en cours. Le déjeuner pris à la hâte, souvent à trois heures, c'est la Chambre ou le Sénat. Cinq heures, souvent davantage, passées dans ces salles surchauffées à écouter les discours, encaisser les attaques tantôt brutales, tantôt perfides des adversaires du cabinet, à répondre aux interpellateurs, à défendre ce point et à préciser cet autre, et voilà notre ministre libéré se hâtant vers son cabinet où l'attendent les mêmes directeurs avec d'autres dossiers, et d'autres visiteurs, et d'autres signatures, et d'autres notes, et d'autres conférences. Huit heures, neuf heures... Le chauffeur de l'auto ministérielle se demande avec inquiétude s'il pourra dîner ce soir. C'est que la journée n'est pas finie. Il y a les banquets officiels et leurs discours, le train qu'il faut prendre pour aller présider une cérémonie d'inauguration à quelques centaines de kilomètres de Paris, la réception du Président de la République ou de l'Ambassade de la nation amie, etc.

Puis il y a encore tout l'imprévu ; les séances de nuit à la Chambre, les Conseils de cabinet et les Conseils des ministres, l'inauguration des Expositions et l'examen des candidatures aux postes et aux distinctions élevés, et le récent scandale, et le courrier personnel, car il ne faut jamais oublier que le ministre passe et que le député ou le sénateur reste, tout au moins plus longtemps.

Enfin, les chasses présidentielles, la soirée de gala où il faut être vu, etc. Si encore l'Excellence, harassée, pouvait dormir tranquillement. Mais à son chevet veillent l'inquiétude, les soucis du lendemain, l'obsession des projets inachevés, d'où la tension nerveuse de celui qui, avec un seul cerveau, assume la besogne de dix.

Les ministres ont reçu 60.000 fr. dès l'avènement de la IIIe République. Ce chiffre a été porté à 80.000 fr. dans les années d'après-guerre. Depuis le 1er janvier 1929, ils touchent 180.000 fr., sur lesquels ils doivent faire face à certaines dépenses somptuaires. Les ministres, en raison même de leur instabilité, sont payés au jour le jour, et les députés peuvent cumuler leur traitement avec leur indemnité parlementaire.

Une légende veut que les ministres reçoivent une pension après leur retraite ; ce n'est, heureusement, pour le budget de l'Etat, qu'une légende. D'autre part, des mauvaises langues insinuent qu'ils bonifient singulièrement leurs émoluements au moyen des « fonds secrets » dont ils ont la libre disposition. D'abord, tous les ministères ne disposent pas de ressources de ce genre. Et il n'est pas tout à fait exact que le ministre en exercice puisse en user sans autres contrôle que son bon plaisir. Une comptabilité privée dont les Conseils de cabinet peuvent exiger la présentation et dont le Président de la République a communication, justifie les sommes allouées, les motifs de la libéralité et les noms des bénéficiaires. Sans doute, ce contrôle est plutôt théorique, mais mais on ne sait jamais...

Enfin, puisque aussi bien des scandales récents ont mis cette question en lumière, disons que, depuis des années, il est d'usage qu'un parlementaire auquel le Président du Conseil confie un portefeuille se démette immédiatement de tous les postes qu'il pouvait occuper dans les conseils d'administration. Nous ne voulons pas affirmer qu'il n'y ait aucune exception à la règle et que certains ministres ne conservent, par personne interposée, les intérêts qu'ils possèdent dans des affaires financières ou industrielles. En tout cas, le principe reste entier et l'actuel Président du Conseil y tient la main.

Est-ce à dire que cette peinture désabusée de la vie d'un ministre de nos jours détournera les jeunes parlementaires de l'ambition de détenir le marroquin — fut-ce pendant trois mois — bon. Ce mot de ministre garde et gardera longtemps son sens prestigieux. Rien ou avoir été ministre, c'est la réélection à peu près assurée, la considération des amis et des fournisseurs, le moyen d'accroître et de satisfaire une clientèle insatiable. C'est aussi son autorité personnelle renforcée dans son groupe et dans sa circonscription, et, enfin, car tous les espoirs sont permis aux fils d'une démocratie qui sait reconnaître les services rendus, la possibilité de laisser un nom dans l'Histoire et d'avoir, sur la petite place de son village, son buste...

GEORGES ROCHER.

Une marque nationale artisanale

Paris, 19 juin. — La Commission du commerce a adopté le rapport de M. Eibel favorable à la proposition rendant obligatoire l'apposition d'une marque nationale artisanale sur les objets, dessins et modèles fabriqués par les artisans et destinés à être revendus.

L'assemblée générale de l'Association professionnelle des Journalistes du Nord

Au milieu de leur vie trépidante, parsemée parfois d'âpres luttes, les journalistes du Nord aiment se reposer, chaque année, dans la douceur de l'oasis que leur offre l'assemblée générale de leur Association professionnelle.

Sous le signe de l'amitié la plus confraternelle, ils oublient, pendant quelques heures, tout ce qui peut les diviser, pour s'unir dans une œuvre bienfaisante de solidarité, où ils n'entendent jamais la moindre note discordante.

En ouvrant, hier, l'assemblée statutaire dans l'une des salles du palais de la Bourse, M. Henri Langlais, président de l'Association, s'est plu à constater le succès de cette « journée » professionnelle qui réunit un nombre toujours plus grand de journalistes.

Faisant allusion aux difficultés de l'heure, que l'Association professionnelle connaît au même titre que les autres groupements, M. Langlais s'est félicité de la politique de prudence qui a toujours été suivie et qui s'impose plus que jamais. Il a rendu hommage à l'intelligente activité et au dévouement de ses collaborateurs, MM. Charles Liagre, secrétaire et Edmond Pascal, trésorier.

M. Liagre a ensuite donné lecture du rapport moral et souligné l'attrait puissant de l'Association : elle groupe maintenant la totalité des journalistes professionnels du département.

La situation financière, présentée par M. Pascal, permet d'espérer que le cap des mauvais jours sera doublé sans trop de mal.

Enfin, M. Salignon, de Dunkerque, a offert, dans ses grandes lignes un intéressant projet d'excursion à Folkestone, Canterburry et Douvres.

Avant de lever la séance, M. Langlais a proclamé les résultats de élections pour le renouvellement de la moitié des membres du Conseil syndical.

Ce fut, ensuite, le traditionnel banquet corporatif, dans le cadre plein de charmes des salons de l'hôtel Bellevue et dans l'atmosphère de chaude cordialité qui convenait à une telle réunion. Un seul invité, mais un ami fidèle de la Presse, Me Fanyau, ancien président de la Chambre des huissiers de l'arrondissement de Lille.

Habitués à « enregistrer » d'innombrables toasts, les journalistes furent heureux de n'en entendre qu'un, mais de qualité, celui de M. Langlais qui, avec une grande délicatesse de sentiment, très heureusement alliée à une verve étincelante, sut célébrer comme il fallait l'union féconde de tous ses confrères.

Un vibrant vivat fut chanté, en son honneur, par tous les convives, dont M. Cieren, de Saint-Omer, traduisit les sentiments de respectueux attachement et de reconnaissance.

L'INAUGURATION DU MONUMENT AUX MORTS DE MALO-LES-BAINS

A gauche: LA MAQUETTE DU MONUMENT AUX MORTS.
A droite: LA PLACE DE LA SOCIÉTÉ-DES-NATIONS, AU CENTRE DE LAQUELLE S'ÉLÈVERA LE MONUMENT.
C'est le 23 juin que sera inauguré par M. A. Guillon, préfet du Nord, le monument élevé aux soldats de Malo-les-Bains morts pour la France. A cette occasion, des fêtes somptueuses se préparent dans notre grande station balnéaire du Nord et nul doute que cette cérémonie ne soit suivie d'une foule nombreuse. (Ph. Lemaire.)

Pierre Nathan et Malou Gérin, les auteurs du meurtre de Mme Hérel, devant les Assises de Bruxelles

Divers témoins apportent des témoignages accablants sur la moralité des inculpés

A l'audience de mercredi, à la Cour d'assises du Brabant, se sont poursuivis les débats relatifs au meurtre, à Paris, de Mme Hérel, et dont sont inculpés Pierre Nathan et son amie Malou Gérin.

Dès l'ouverture des portes, une foule aussi dense que la veille se précipite dans la salle du Palais.

Deux médecins sont encore entendus. Ce sont les docteurs Bourgoin et Roelants, qui ont soigné Malou Gérin en 1929 et en 1934. Ils n'ont rien constaté d'anormal, sinon que l'accusée était sujette à des insomnies et abusait de somnifères.

On entend ensuite M. le notaire Tiberghien, qui liquida en 1933 les affaires du père de Malou Gérin. Celle-ci avait déjà quitté la maison paternelle à cette époque et reçut une avance sur ce qui lui revenait de la succession.

Puis viennent plusieurs bijoutiers chez qui le couple assassin voulait écouler les bijoux volés.

M. Jean Ketelle a été en relations avec eux. C'est à lui que Nathan a avoué l'assassinat de Mme Hérel.

M. le Président questionne le témoin sur les détails que Nathan et Malou Gérin lui ont révélés.

C'est M. Ketelle qui a pris le revolver à Nathan et qui a averti la Justice.

Marguerite Parasch, servante de Malou Gérin, est interrogée sur les faits et gestes de sa patronne. Le couple se disputait souvent. Le témoin, sur le conseil de Malou Gérin a pris aussi des médicaments pour dormir.

Mme Cornil vient ensuite déposer, puis M. Deruhim. Ils ont connu le couple et ne viennent que confirmer tout ce que l'acte d'accusation a révélé sur leur vie déréglée et coupable.

M. Jean Mayer, ingénieur à Paris, connaît de longue date la famille Nathan et savait que le fils donnait des tracas à ses parents.

M. Mayer raconte comment Nathan lui a présenté Malou Gérin et parle de l'insistance qu'il a mise à le détourner de cette liaison et d'en finir avec sa vie de vols et de débauches.

M. Canetzi, attaché à l'Hôtel Commodore, à Paris, relate les querelles qui ont éclaté entre Malou Gerin et Nathan et la bataille qui a ameuté le personnel de l'hôtel.

Malou Gérin proteste, disant qu'elle avait été battue parce qu'elle reprochait à Nathan son rendez-vous avec Mme Hérel.

M. le président donne lecture d'une lettre dans laquelle Nathan déclare qu'il est fils de bonne famille et que c'est Malou qui le poussa au mal.

L'accusée se lève et avec des grands gestes, proteste encore contre ces accusations.

L'audience est levée à 13 h. 15. La suite des débats est renvoyée à jeudi.

Un incident au cours d'un banquet à Béthune

Un professeur du collège prononce des paroles injurieuses à l'adresse de l'inspecteur d'Académie

Un grave incident s'est produit au cours du banquet que donnait l'Association des anciens élèves du collège de Béthune.

Au dessert, M. Slombourg, ancien principal du collège et président de l'Association, prononça le nom de M. Sarthou, inspecteur d'Académie à Arras.

M. le professeur Delrue, conseiller municipal cartelliste de Béthune interrompit violemment M. Slombourg et prit à parti l'inspecteur d'Académie contre lequel il prononça des paroles injurieuses.

Cet incident a déterminé une enquête administrative de la part de M. Chatelet recteur de l'Académie, qui en saisira le ministre de l'Education nationale.

— **De Vancouver:** la grève des marins a dégénéré en émeute et la police a dû charger la foule des manifestants parmi laquelle on remarquait de nombreuses femmes. A la suite de ces incidents, douze personnes ont été transportées à l'hôpital.

Le concours régional de gymnastique de l'Union de Flandre à Marcq-en-Barœul le 7 juillet

La Fédération gymnique et sportive des patronages de France est, sans contredit l'une ces plus importantes associations françaises de groupements d'éducation physique. Elle compte actuellement plus de 500.000 membres répartis en près de 70 Unions régionales et près de 3.000 sociétés.

La plus forte de ces Unions régionales est — on ne s'en étonnera pas — l'Union de Flandre qui groupe dans notre région soixante sociétés de gynastique et 5.000 gymnastes. L'Union de Flandre fédère aussi, d'ailleurs, un certain nombre de groupements pratiquant les autres genres de sport. C'est ainsi qu'elle compte 27 clubs de basket-ball et 31 de football. Le développement du ping-pong lui a permis d'organiser également un championnat de balle sur table l'an dernier.

L'Union de Flandre est donc, on le voit, une organisation très puissante d'une incontestable utilité.

Chaque année son grand concours régional de gymnastique est une imposante manifestation athlétique où évoluent ses 5.000 gymnastes.

Le concours de 1935 aura lieu comme on l'a déjà annoncé, à Marcq-en-Barœul, dans le cadre magnifique de l'Hippodrome des Flandres en même temps que l'assemblée générale de la F. N. C.

Le Comité nous confirme que cette grande journée sera présidée par le Cardinal Liénart et le général de Castelnau.

Un long voyage se termine à la prison de Loos

Il y a quelques jours, René Huart, 23 ans, magasinier à Marcq « empruntait » l'auto de son patron, M. Muselet, et se rendait à Nemours (Seine-et-Marne). Là, il fut surpris par une panne d'essence et n'ayant pas d'argent pour acheter du carburant, il « emprunta » une seconde voiture qu'il abandonna dans le bois de Phalempin.

Sur plainte de M. Muselet, la Sûreté a arrêté Huart mercredi. Le jeune homme avoua son escapade. Il a été déféré au Farquet puis écroué à la prison de Loos.

Roubaix

Aujourd'hui, jeudi 20 juin :

Aujourd'hui: Fête-Dieu; demain, saint Louis de Gonzague.

Soleil: Lever, 4 h. 48; coucher, 20 h. 55.

Lune: Dernier quartier le 23.

Bulletin météorologique pour la journée du 20 juin (Région Nord): Même temps que la veille; ciel brumeux le matin, ensuite très nuageux avec éclaircies; vent du secteur Nord-Ouest faible; le maximum de température sera sans grand changement ou en faible hausse sur celui de la veille.

Bains municipaux: Piscine de 9 h. à 11 h. 30 et de 15 h. à 20 h.

Dispensaire Pierre-de-Roubaix, 22 rue des Longues-Haies, à 14 h., consultation pour enfants.

Dispensaire d'hygiène sociale du Fontenoy, 43, rue de Cassel: à 14 h., consultation pour enfants.

Consultation de nourrissons du Comité Roubaisien de Protection de l'Enfance: de 10 à 11 h., à l'école de la rue de l'Industrie; de 10 à 11 h., à l'école maternelle de la rue de Flandres; de 15 h. 30 à 16 h. 30, à l'Ecole Pratique de la place Notre-Dame.

UN SUCCES DE M. JULES LE BRETON AU CONCOURS DES ROSATI DE FRANCE

C'est avec un vif plaisir que nous apprenons le succès récemment obtenu par un de nos compatriotes au concours des Rosati de France.

M. Jules Le Breton, professeur à l'Institution Saint-Louis, vient de remporter un deuxième prix de poésie qui couronne un palmarès déjà chargé.

Agé de vingt-cinq ans, M. Le Breton reçut en 1932 une médaille d'argent de l'Académie d'Arras. En 1933, trois de ses poèmes parurent dans une anthologie de la poésie contemporaine et un recueil qu'il publia en 1934, « Reflets », fut remarqué et élogieusement commenté par la critique. De plus, en tant que chansonnier-compositeur, il remporta un diplôme d'honneur au dernier concours de la « Jeune Académie ».

Pour clore cette liste de récompenses, déjà longue et bien plus encore prometteuse, signalons que M. Le Breton est l'auteur du délicat poème « Maman », que nous avons publié le jour de la fête des mères.

Nos félicitations sincères au lauréat.

TROP GRATTER CUIT
mieux vaut employer la Pommade Florentine, contre toutes les maladies de la peau (eczéma, maux de jambes, démangeaisons). Prix : 8 fr. 50. Rocher, 32, rue de Grenelle, Paris, et toutes pharmacies. 97d

LES RÉSULTATS DU CONCOURS CARNAVALESQUE DES FÊTES DU FRESNOY, MACKELLERIE ET LUXEMBOURG

Tout le monde a encore en mémoire les belles fêtes qui se sont déroulées dans les quartiers à la Pentecôte et qui remportèrent un très grand succès, récompensant les efforts de l'actif Comité.

En voici les résultats :

Isolés. — 1er prix : Le jeu d'eau ; 2e prix : Le Paon ; 3e prix : Femme Algérienne ; 4e prix : Princesse Afgane ; 5e prix : Reine de Saraï ; 6e prix : Femme Maureasque.

Humoristiques. — 1er prix : Le bec de gaz en ballade; 2e prix : Toto a eu sa récompense ; 3e prix : La Mère Michel ;

Sujet de 2 personnes. — 1er prix : Heureux chos soi ; 2e prix : Archers du Roi ; 3e prix : Neige.

Enfants. — 1er prix : Marquise Louis XV ; 2e prix : Glaneuse ; 3e prix : Alsacienne ; 4e prix : Petit Chaperon-Rouge ; 5e prix : Mickey ; 6e prix : Billard Russe.

Chars d'enfants. — 1er prix : Carrosserie du Petit Marin ; 2e prix : Ecuyère

Chars publicitaires (avec félicitations du jury) — 1er prix : Char de la Maison Dhédenne ; 2e prix : Char de la Brasserie du Fresnoy.

Char enfantin et Corso fleuri. — 1er prix : Les Gars de la Marine.

Char. — 1er prix : Char du Club Roubaisien des chiens de défense.

Les intéressés peuvent passer chez le trésorier M. Vandemeulebrouck, angle des rues Cuvier et Naples, pour se faire régler.

Le Comité nous prie de rappeler à tous que le tirage de la tombola aura lieu le mercredi 26 juin, à 1 6h. 30 en la salle de l'école maternelle rue de Rome.

Les groupes des Andalouses et Andalous sont invités à passer chez le trésorier.

Les résultats des concours de ballons et de décorations seront donnés ultérieurement.

COIFFEURS
Pour nettoyer vos peignes et brosses à cheveux, mettez une cuiller à café ou deux de « SELCO » dans très peu d'eau tiède, laissez tremper vos peignes et les soies de vos brosses quelques secondes, frottez à peine, ces objets seront comme neufs. 900

UNE VÉRIFICATION DES CIRCUITS ÉLECTRIQUES DANS LE CENTRE DE LA VILLE

De nombreux passants étaient hier matin fort intrigués par les agissements d'une équipe d'ouvriers et d'ingénieurs procédant à des mesures électriques dans le centre de la ville, Grand'Place et Grand'Rue principalement.

Renseignements pris, il s'agissait de l'étude des échanges qui s'opèrent entre les canalisations électriques et les autres réseaux souterrains. Grâce aux réactions d'un potentiomètre et des divers instruments installés dans une camionnette, un diagramme est établi dont l'étude permettra de reconnaître la tenue des réseaux et de remédier aux points défectueux.

LES ANNONCES à paraître dans le « Journal de Roubaix » peuvent être remises chez M. Delerue, 698, rue de Lannoy.

LA FOIRE AUX PLAISIRS DE LA RUE DE ROUBAIX

C'est le dimanche 23 juin, à 11 h. 30, que commence la foire aux plaisirs de la paroisse Sainte-Elisabeth avec ses manèges, deux stands et jeux variés. Les manèges seront garnis de lots très alléchants et les concours promettent d'être très captivants, surtout avec les récompenses de valeur qui pourront être gagnées.

Comme nous l'avons déjà annoncé, il n'y aura pas seulement une grande buvette dont la tente couvrira une partie du terrain de la fête, mais une salle où il sera permis de goûter à toute heure et de prendre son repos le soir. Les soupers seront servis par petites tables que l'on pourra retenir à l'avance.

La fête se terminera le lendemain soir par le tirage de la tombola gratuite.

RIEN NE CONTRIBUE à la réussite d'une démarche comme un vêtement bien réussi. OLD ENGLAND, 98, rue de la Gare, Roubaix. 94012d

L'ASSEMBLÉE DES SOUSCRIPTEURS DU RACING-CLUB DE ROUBAIX

C'est ce soir jeudi, à 20 h. 30, qu'aura lieu au siège, 10, rue du Maréchal-Foch, l'assemblée générale des souscripteurs du Racing-Club de Roubaix.

L'ordre du jour, qui comprend la nomination d'un Comité provisoire, étant très important, tous les souscripteurs et tous ceux qui s'intéressent aux destinées du club doyen sont priés d'être présents.

LES « FLOCONS DE ROUBAIX », chez tous les pâtissiers et confiseurs. - 33370

Le corso fleuri de l'Union des Commerçants du Centre

Nous avons déjà annoncé que le dimanche 30 juin, à 15 h., se dérouler dans les rues du Centre un corso fleuri pour lequel l'Union des commerçants s'est assuré le patronage de la Chambre de commerce de Roubaix et des Amis de Roubaix.

Tout le monde peut participer à ce corso, il suffit de s'inscrire à l'Hôtel du Centre, 21, Grand'Place.

Les catégories et les prix sont les suivants :

1er Automobiles : 1.000, 500, 300, 200 et 100 fr. — 2e Autos publicitaires décorées : 300, 100 et 100 fr. — 3e Vélos, groupes de plus de 15 : 300, 200, 100, 50 et 50 fr. — 4e Vélos seuls : 200, 100, 75, 50, 50 et 7 prix de 25 fr. — 5e Voitures attelées : 500, 300 et 100 fr.; plus de jolies médailles et des bannières.

Les sociétés de la ville qui voudraient participer peuvent écrire à M. Willems, 14, contour Saint-Martin ou aller le voir.

Chez les Vétérans des Armées de terre, de mer et de l'air et Soldats de la Grande Guerre

Les sociétaires de la 1.560^e section sont invités à assister à la réunion générale statutaire qui aura lieu le dimanche 23 juin, à 10 h. 30, au local 8, rue du Grand-Chemin.

Au cours de cette assemblée, on procédera au paiement des pensions et à la perception des cotisations.

Avis aux étrangers qui veut être rapatriés

Les étrangers originaires de l'Europe centrale secourus par le fonds municipal de chômage et qui sont en possession d'un ordre de rapatriement dont le départ est fixé au vendredi 21 juin, sont informés qu'ils doivent se présenter, 4 bis, rue de l'Ermitage, dans l'après-midi de ce jour, jeudi 20, de 3 à 5 h., pour toucher leurs allocations de chômage.

Par la même occasion, ceux qui n'ont fait aucune démarche pour retourner dans leur pays d'origine sont avisés qu'en vertu d'instructions ministérielles formelles qui viennent de parvenir, le non renouvellement de la carte de travailleur entraîne irrévocablement pour eux la suppression de tout secours.

Les concours du 14 juillet

L'organisation des concours de chant, de déclamation et de théâtre du 14 juillet signale aux concurrents que la clôture des inscriptions sera lieu samedi prochain 22 juin, au Secrétariat de la mairie, bureau 33. Passé cette date, aucune inscription ne pourra être reçue.

LE COMPLICE DU RAT D'AUTO EST ARRÊTÉ A SON TOUR

Nous relations mercredi l'arrestation d'un rat d'auto, Louis Castel, retrouvé par les inspecteurs Browaeys, Honoré et Hasquette, trois mois après un vol commis dans une voiture stationnant rue Chanzy. Une valise de produits pharmaceutiques et un ballon avaient été dérobés à leur propriétaire, M. Charles Prouvost.

Diligemment menée, l'enquête aboutit, hier matin, à l'arrestation du complice de l'auteur du vol, un certain Jean Coquelin, né en 1909, à Tourcoing, mais de nationalité française. Manœuvre en chômage, il habite 48, rue de Valenciennes.

Interrogé par M. Moulin, chef de la Sûreté, Coquelin nia énergiquement toute participation au vol de la rue Chanzy, alors que des témoins et Castel lui-même l'accusaient. Soigneusement triés et partagés, les produits pharmaceutiques — des bouteilles de vin généreux notamment — auraient été emportés chez Castel et dégustés par les deux complices.

Une histoire de vol de poules dans une propriété située près du Polo d'Hem, fut alors évoquée. Coquelin nia, Castel reconnut en avoir pris au moins trois, autant que son camarade.

Une bicyclette étrangère et quantité de pièces démontées furent retrouvées chez l'inculpé qui reconnut avoir introduit ce matériel d'une manière dont la douane aura à s'occuper. Plusieurs autres vélos engagés au Mont-de-Piété par Coquelin, semblent de provenance douteuse et il est hors de doute qu'outre l'exercice des talents ci-dessus énumérés, les deux complices dérobaient force bicyclettes.

Le fait n'aurait d'ailleurs rien d'étonnant, Coquelin ayant déjà été condamné pour complicité, vol, désertion, coups et blessures.

Voici, avec les cambrioleurs de la rue de France quelques individus dont personne n'aura à regretter la disparition de notre ville.

Un vide-poche opère au vestiaire du Racing

Pendant qu'il se livrait hier à des exercices physiques, M. Fernand Sourbeux, 19 ans, demeurant, 22, rue Marceau, à Leers, avait laissé son veston au vestiaire du Racing-Club.

En reprenant possession de son habit, il constata que son portefeuille contenant 150 frs, sa montre-bracelet et divers papiers avaient été subtilisés lui causant un préjudice de 350 frs environ. Une plainte a été déposée et une enquête ouverte.

Une chute malheureuse

Circulant rue Pierre-Motte hier vers 15 h. 30, Mme Pannequin, demeurant, 68, rue du Ballon, glissa par suite du mauvais état du trottoir et tomba, se tordant le pied droit.

Relevée par des témoins de l'accident, la victime qui s'était fait une entorse, reçut les soins du docteur Beaugrand, qui la reconduisit ensuite à son domicile.

VACCINATION ANTIDIPHTÉRIQUE. — Aujourd'hui jeudi 20 juin, de 10 à 11 h., séance de vaccinations gratuites, dans un local du Service d'Hygiène, rue de Cassel, 48 (Square Wilson).

AUX ARGOLES OLIVIER-DE-JERNINGHAM ET DE LA RUE DE BOUBAIX (TOILLIER). — La liste d'inscription pour l'excursion au Mont de l'Enclus se ouvrant très prochainement, il serait prudent de retenir une place de suite. Les personnes non pourvues de papiers d'identité sont priées de le signaler.

Pour faciliter l'exercice de la médecine aux colonies

Paris, 19 juin. — En vue de faciliter l'exercice de la profession médicale aux médecins libres soumis à patente déjà installés aux colonies et de créer, suivant les possibilités locales, des situations nouvelles pour les médecins français, M. Louis Rollin vient de demander aux gouverneurs généraux et gouverneurs des colonies de vouloir bien résoudre le problème des soins à donner à la clientèle par les médecins fonctionnaires civils et militaires en s'appuyant sur les bases qu'il a ainsi fixées.

En principe, dans tous les centres où existe un médecin libre, c'est à lui seul que sera réservé le droit à la clientèle payante. Dans les agglomérations où il n'existe pas de médecin libre spécialiste, une dérogation à cette règle pourra être admise en faveur des médecins fonctionnaires de la spécialité en cause; elle sera accordée par l'administration après entente avec le syndicat des médecins libres. En toutes circonstances, les médecins fonctionnaires pourront être appelés en consultation par leurs confrères libres.

Par ces dispositions, le ministère des Colonies, tout en créant des débouchés nouveaux, compte pouvoir décongestionner les grands centres d'un certain nombre de médecins fonctionnaires et transporter leur action parmi les populations rurales.

Une femme blesse à coups de couteau un homme et sa fille, à Lomme

Mardi soir, un ouvrier électricien en chômage, M. Henri Bonceau, 42 ans, père de neuf enfants, demeurant 53, rue du Grand But, à Lomme, apprit qu'une de ses filles, mariée et demeurant à Paris, était revenue loger chez l'oncle de son mari, M. Pierre Evrard, 34 ans, cafetier.

Lorsque M. Bonveau se présenta chez M. Evrard, on refusa de le laisser pénétrer dans la chambre garnie occupée par sa fille. L'électricien fit demi-tour et attendit que M. Evrard sorte de l'usine où il est employé. Il lui demanda alors pourquoi on ne voulait pas qu'il voie sa fille

Des propos injurieux furent échangés puis les deux hommes en vinrent aux mains. Mme Evrard aperçut le pugilat et vint prêter main forte à son mari. M. Bonveau fut assailli par cette femme, qui lui porta quatre coups de couteau au poignet gauche et un cinquième à la base du nez.

La fille de M. Bonveau Marguerite, qui se trouvait dans la salle du café, eut aussi affaire à Mme Evrard qui lui porta un violent coup de couteau à la main.

La police de Lomme emmena les belligérants au poste. Un docteur donna des soins aux blessés, dont l'état n'est pas grave.

L'emploi en meunerie des blés stockés et reportés

Le « Journal Officiel » publie jeudi, un décret supprimant immédiatement l'emploi obligatoire, en meunerie, des blés reportés pour tous les meuniers à jour de leurs obligations. Cette même lettre organise en même temps, l'écoulement des reliquats qui seraient encore détenus par les coopératives. Toutes dispositions nécessaires sont prises pour que les meuniers qui auraient employé plus de blé de report qu'ils n'y étaient obligés, puissent recéder cet excédent, tandis qu'au contraire, les meuniers retardataires seront tenus de régulariser leur insuffisance éventuelle d'emploi des dits blés. En vue de faciliter l'écoulement des blés stockés, le pourcentage d'emploi de ces blés est porté à 60 % à partir du 21 juin.

LES VŒUX DU CONGRÈS DES NOTAIRES

Reims, 19 juin. — Le Congrès des notaires de France a clos ses travaux sous la présidence de M. Ibled, notaire à Lille.

L'assemblée a décidé que le Congrès de 1936 aurait lieu au Havre, avec la visite de « Normandie ».

Elle a nommé M. Ibled président sortant président d'honneur et deux nouveaux membres du bureau MM. Voituriez de Çambrai et briquet de Bordeaux.

Elle a adopté des vœux demandant notamment le vote du projet de loi sur l'authenticité obligatoire pour les actes déclaratifs et translatifs de propriété dont la Commission de législation civile du Sénat a adopté le principe, que le Parlement étende la quotité disponible en faveur de l'enfant auquel le père lègue un domaine agricole, à condition qu'il l'exploite lui-même augmente la quote disponible entre époux, supprime les droits de soulte requis, les droits de succession en ligne directe, réglemente les donations partages servant à la transmission des biens ruraux et que les organismes professionnels continuent, sans défaillance, leur action en vue d'obtenir des pouvoirs publics l'authenticité obligatoire non seulement pour tous les actes translatifs et déclaratifs de propriété immobilière, mais encore pour tous les actes touchant à la propriété, au crédit et pour les sociétés à responsabilité limitée la suppression des avantages fiscaux dont bénéficient les actes sous seings privés.

Le troisième Congrès de la Fédération nationale des trépanés et blessés de la tête

Le 3e Congrès de la F.N.T.B.T., s'est tenu cette année à Nice, les 8, 9 et 10 juin, sous la présidence de M. A.-H. Girard, président fédéral. Plus de 200 délégués mandatés, venus de tous les points de la France assistaient à cette importante assemblée.

Voici les vœux qui furent présentés et adoptés à l'unanimité :

1e Addition pure et simple des infirmités découlant d'un traumatisme crânien, sans passer par le jeu de l'article II.

2e Qu'un blessé de la tête, du rachis, ou nerveux chirurgicale, est souvent un implacable et qu'il est ainsi privé d'avantages légalement réservés, mais pratiquement inaccessibles. (Le Congrès présente la façon d'y remédier.)

3e Examen radiographique : pour les commotionnés de guerre, dépistage systématique par radiographie et encéphalographie, permettant de révéler les fractures anciennes ayant pu rester insoupçonnées.

4e Le taux aux épileptiques : l'épilepsie, quelque soit sa fréquence, constitue une infirmité grave, motivant le refus à tout emploi réservé et le renvoi de l'intéressé de toutes fonctions chez les particuliers; demande instamment le taux de 100 0/0.

5e Constatation de l'épilepsie : exprime énergiquement le vœu que la décision soit prise exclusivement à la suite d'examens pratiqués par des médecins spécialistes compétents et qu'il ne soit plus procédé à une enquête de gendermerie, inutile et vexatoire.

D'autres vœux ont été adoptés concernant les transports, les aliénés, les implacables, dont le compte rendu complet paraîtra dans le « Blessé Crânien » de juillet prochain.

Pour tout ce qui concerne la première section régionale Nord et Pas-de-Calais, s'adresser au délégué régional, M. Vanoverfelde, 39, rue Saint-André, à Lille, seul représentant officiel de la Fédération nationale qui groupe plus de 9.500 adhérents.

— **Le jeune Américain Peter Dudan** dont le voyage au premier retour de « La Normandie » avait répondu à celui du petit Parisien Roger Echegut à l'aller est reparti pour l'Amérique par l' « Ile de France ».

L'aviateur Costes, se rendant à Bucarest et Ankara, a fait une courte escale à Budapest.

LE CAS DE M. H. FALCOZ

(Ph. France-Presse.)
M. HENRI FALCOZ

député républicain socialiste de la Haute-Savoie, vient d'être rayé du Conseil de l'ordre des avocats au cours d'une séance du Conseil de l'ordre.

La Journée nationale de la Croix-Rouge française aura lieu le 7 juillet

Tout le monde connaît la Croix-Rouge en France. Les anciens combattants et leurs familles se souviennent du rôle important qu'elle a joué pendant la dernière guerre, du zèle et du dévouement de ses 71.000 infirmières bénévoles et des services rendus par ses 1.500 nouveaux. Aujourd'hui d'innombrables malheureux bénéficient des œuvres qu'elle a établies tant sur le territoire métropolitain que dans la France d'outre-mer.

Ce que beaucoup ignorent, c'est l'intensité de son action bienfaisante en temps de paix, son action sociale. Ses 1.500 comités ont mis sur pied plus de 3.000 œuvres: hôpitaux, dispensaires généraux, sanatoriums, préventoriums, dispensaires antituberculeux, foyers du soldat, œuvres d'entr'aides et de soins pour les militaires, maisons de repos, aériums,solariums,foyers pour stations climatiques, écoles de plein air, colonies de vacances, maternités, consultations prénatales, consultations de nourrissons, gouttes de lait, crèches, garderies, jardins d'enfants, œuvres de placement d'enfants, cantines scolaires, cliniques dentaires, cures salines, etc., etc...

Pour mener à bien une pareille tâche et améliorer les œuvres entreprises, les ressources de la Croix-Rouge française sont toujours insuffisantes. Aussi a-t-elle obtenu de la bienveillante sollicitude du Gouvernement français, l'autorisation d'organiser, le 7 juillet prochain, une Journée nationale de vente d'insignes.

Nous espérons que le public répondra généreusement à l'appel de cette grande organisation nationale, qui s'inspire en toutes circonstances de la noble formule de Pasteur: « On ne demande pas à un malheureux de quel pays ou de quelle religion il est? On lui dit: tu souffres; cela suffit, tu m'appartiens, je te soulagerai »...

Halle Flipo. Bon beurre, 1/2 kil. 5.00. 45d

La disparition de l'estaminet de la Planche-Trouée

Le vieil estaminet de la Planche Trouée, dont maintes fois déjà on avait annoncé la disparition, est cette fois définitivement condamné et disparaîtra sous peu.

L'immeuble dont cet établissement fait partie, sis à l'intersection des rues de Lannoy et des Longues-Haies, était depuis longtemps frappé d'une servitude d'alignement.

C'est une vieille bâtisse ventrue qui coupe le trottoir de la rue de Lannoy et rend fort difficile la circulation des piétons et des voitures en ce carrefour fort fréquenté.

La mise en alignement décidée, bien des formalités durent être accomplies pour que la Ville puisse appliquer son droit d'expropriation pour cause d'utilité publique. Petit à petit, tout fut réglé, assez facilement du reste, grâce à la bonne volonté des parties en cause et des occupants de l'immeuble qui l'ont rendu libre au plus tôt.

Dans quelques jours, ce vestige du vieux Roubaix va disparaître sous la pioche des démolisseurs, emportant maints souvenirs d'autrefois, « du bon temps » comme disent les vieux.

LES TAPIS DU SARTEL s'achètent aux prix de fabrique, directement à l'usine, 1, quai du Sartel, ROUBAIX. Tous les genres de moquettes et carpettes. 330v3d